



Administration communale  
WINCRANGE

## AVIS de publication

Concerne : dossier de demande avec le n° de référence : EAU/AUT/24/1056

Conformément aux dispositions de l'article 24, § 1, de la loi du 19 décembre 2008 relatif à la protection et gestion des eaux, il est porté à la connaissance du public que, l'Administration de la Gestion de l'Eau a été saisie par une demande d'autorisation :

- *Clôture d'un biotope « source » et installation d'un abreuvoir sur une parcelle utilisée pour le pâturage, requérant : Convis s.c.*

Le public peut prendre inspection du dossier de la demande à la maison communale à Wincrange du 11.12.2024 au 30.12.2024 inclus.

Des informations supplémentaires peuvent être recueillies auprès de l'Administration de la gestion de l'eau, Direction, 1 av. du Rock'n Roll L-4361 Esch-sur-Alzette.

Wincrange, le 10.12.2024

Le bourgmestre,



Lucien Meyers